

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



VILLE DE L'HOPITAL



CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2017

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financières d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants ont désormais l'obligation de présenter, chaque année, à leur assemblée délibérante, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire devra, annuellement, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Ce rapport devra également faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune, ce, afin d'améliorer la transparence de la gestion publique et l'information des citoyens

Le présent Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) présentera plusieurs parties :

- le cadre de l'élaboration du budget,
- la rétrospective budgétaire des années 2013 à 2016,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2017

Le cadre de l'élaboration du budget 2017

Le contexte économique et financier

Le rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Aperçu de l'environnement macro-économique :

- Zone Euro

En 2017, la zone Euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'Euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays.

La croissance de la zone Euro pourrait ainsi atteindre 1,2 % en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance de l'Euro bien que supérieure à son niveau attendu en 2016 (+0,2 %) devrait rester sous la barre du +2 % visé par la BCE : à +1,4 % en moyenne en 2017 et à +1,7 % en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

- France

A l'instar de la zone Euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables tel que la faiblesse de l'Euro, malgré le retour de l'inflation.

L'inflation demeurée faible au long de l'année de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0 %). pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1.2 % en moyenne).

Incidences du Projet de Loi des Finances 2017 pour les collectivités :

La contenance générale du Projet de Loi des Finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- Baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- Soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF

- Les concours financiers de l'État aux collectivités

Les concours de l'État aux collectivités territoriales sont très majoritairement financés par l'intermédiaire de prélèvements sur recettes (PSR), évalués à 47,9 milliards d'Euros pour 2017. La baisse de 3,1 milliards d'Euros du montant des PSR découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la DGF de 2,63 milliards d'Euros correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques

Le montant de la DGF pour l'année 2017 est fixé à 30,86 milliards d'Euros contre 33,22 milliards d'Euros en 2016. Cette baisse de 7,1 % correspond à 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

La minoration de 2,63 milliards d'Euros de DGF au titre du redressement des comptes publics correspondra à une perte de 725 millions d'Euros pour les communes.

- La péréquation

La réforme des dotations de péréquation adoptée en 2016 sera poursuivie en 2017, avec l'intégration de 317 millions d'euros au sein de la DGF, dont

- 180 millions au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- 117 millions pour la dotation de solidarité rurale

La péréquation horizontale, prévue en loi de finances 2012 à travers le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) se poursuivra en 2017. Ce fonds assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2 % des ressources du bloc communal soit 1,15 milliards d'Euros a été repoussé. Le montant du FPIC pour 2017 correspond à celui de 2016 (1 milliard d'Euros).

- Le soutien à l'investissement public local

L'article 60 du PLF 2017 comprend plusieurs volets pour renforcer le soutien de l'Etat à l'investissement local : augmentation du fonds et pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est de 1,2 milliards en 2017.

- 600 millions pour le soutien à l'investissement local dont 450 millions à destination des communes et EPCI pour les grands projets d'investissement (transition énergétique, mises aux normes et sécurisation des équipements publics, développement numérique,...)
- 600 millions dédiés au développement des territoires ruraux

- Les recettes fiscales : une faible revalorisation des bases fiscales

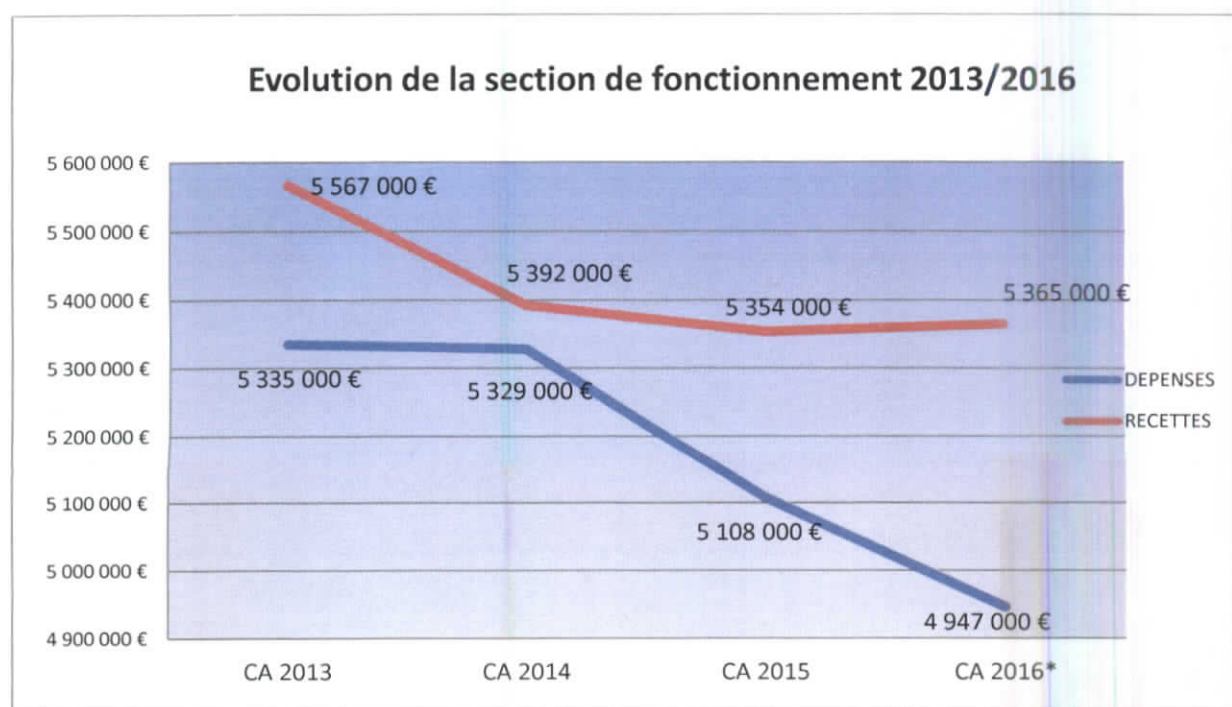
Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 0,4 % en 2017. Il était de 1 % en 2016. A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.

La rétrospective budgétaire des années 2013 à 2016

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2017, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité à travers une rétrospective de l'exécution de la section de fonctionnement.

L'état de la section de fonctionnement, compte administratif (CA) 2013-2016:

		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016*	Variation 2013/2016
Dépenses de Fonctionnement		5 335 000 €	5 329 000 €	5 108 000 €	4 947 000 €	-7,27%
011	dont Charges à caractères général	1 334 000 €	1 372 000 €	1 297 000 €	1 280 000 €	-4,05%
12	dont charges de personnel et frais	2 497 000 €	2 547 000 €	2 533 000 €	2 348 000 €	-5,97%
65	dont charges de gestion courantes	886 000 €	870 000 €	739 000 €	808 000 €	-8,80%
66	dont Charges financières	253 000 €	267 000 €	226 000 €	205 000 €	-18,97%
Recettes de Fonctionnement		5 567 000 €	5 392 000 €	5 354 000 €	5 365 000 €	-3,63%
70	dont produit du domaine	89 000 €	76 000 €	102 000 €	74 000 €	-16,85%
73	dont impôt et taxes	3 907 000 €	3 917 000 €	3 971 000 €	4 034 000 €	3,25%
74	dont dotations subventions	1 262 000 €	1 228 000 €	1 106 000 €	997 000 €	-21,00%
7411	dont DGF	773 000 €	722 000 €	601 000 €	484 000 €	-37,39%
RESULTAT VIREMENT		232 000 €	64 000 €	246 000 €	418 000 €	



* CA 2016 provisoire

La rétrospective financière 2013-2016 fait apparaître une amélioration de la santé financière de la commune, 2016 marque le passage sous la barre des 5 millions d'Euros en dépenses de fonctionnement.

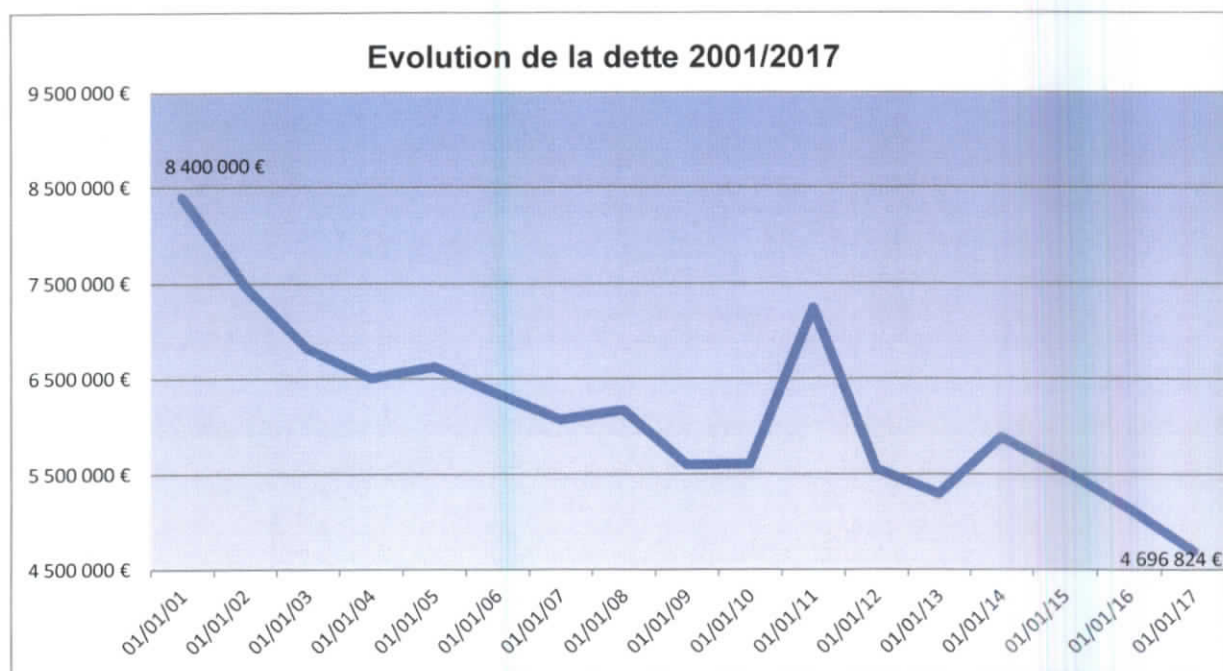
Cette situation a permis l'obtention d'un résultat de 418.000 €.

Différentes mesures ont contribué à l'accroissement de la capacité d'autofinancement ; maîtrise des dépenses courantes, baisse des charges du personnel, mais aussi une gestion plus active des recettes (optimisation de la TF).

Les recettes en constante baisse depuis 2011, la Ville a décidé d'amoindrir les effets de la baisse de la DGF par la réduction de l'abattement général.

L'endettement

Un endettement de la commune maîtrisé et sécurisé.



Au 31/12/2016, l'encours de la dette du budget principal était de 4 696 000 € avec une structure de la dette saine :

100% des emprunts sont en catégorie « 1A » de la charte GISSLER, niveau supérieur de sûreté.

La baisse de l'encours se poursuivra en 2017 avec l'extinction de 3 emprunts.

Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2017 de la ville

La gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la ville s'impose depuis de nombreuses années.

Ces actions seront renforcées en 2017, qui ont permis de réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et à consolider l'autofinancement de la Ville.

Le fonctionnement

Comme il avait été indiqué, 2017 verra la poursuite de la baisse de la DGF de 2,63 milliards d'Euros, et cette annonce ne restera pas sans incidence sur les finances de la Ville. Pour maintenir un autofinancement constant il a été décidé après 16 années de fiscalité constante de revoir le taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière (TF).

En relevant la TH de 5 % (21,37% à 22,44%) et la TF (16,07% à 16,87%), 100.000 € Euros de recettes fiscales supplémentaires sont attendues, nous espérons que ceci permettra de compenser la perte de DGF que subit la ville depuis 2011.

Par ailleurs il a été décidé de mettre en place la taxe sur les logements vacants qui aura pour objectif de rechercher de ressources nouvelles pour la ville mais également de réduire le nombre de logements vacants.

Les dépenses de fonctionnement resteront dans la même dynamique que 2016, à savoir la maîtrise des charges de personnel et des dépenses courantes.

Les associations continueront d'être soutenues dans les mêmes conditions qu'en 2016.

Notons que la fusion de la Communauté de Commune du Pays Naborien, ensemble industrialisé, avec la Communauté de Communes du Centre Mosellan, entité rurale, a impacté positivement le calcul du FPIC. Selon la première estimation, la contribution de la ville pour 2017 pourrait être de 70.000 € contre 141.000 € en 2016.

L'investissement général

La municipalité entend continuer à mener et à finaliser les efforts d'investissement pour une qualité de vie et une attractivité de la commune.

Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, les investissements se poursuivront en 2017.

La poursuite des projets en cours :

- Extension de l'Impasse des Sports
- Réalisation de la maison de l'enfance
- Entretien des bâtiments communaux
- Aménagement du Tennis-Club

Les travaux envisagés pour 2017 :

- Equipement informatique des écoles
- Aménagement des aires de jeux cité Colline et maternelle Bois Richard
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics
- Lancement étude rénovation de voirie

Le budget 2017 va s'inscrire dans un contexte national contraint qui nous amènera, de nouveau, à engager les services dans plus de rigueur de gestion et dans la recherche permanente de réduction de la dépense.